

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
25/06/2018

Dossier complet le :
24/07/2018

N° d'enregistrement :
2018-6796

1. Intitulé du projet

Aménagement du Mail piéton de Saint Nazaire l'école

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Saint Nazaire l'école

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. LEOPOLD MOREAU, Maire

RCS / SIRET

217 902 709 000 113

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 - a)	Aires de stationnements ouverts au public de 50 unités et plus

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un mail piéton végétalisé, en la requalification des espaces publics, notamment la réorganisation de l'offre de stationnement en supprimant une partie des places qui seront reconstruites ou d'emprise d'un bâtiment voué à être démolit.

4.2 Objectifs du projet

le projet a pour objectifs :

- de créer un lien entre la RD 611 et le cœur de ville
- de créer une véritable promenade piétonne végétalisée en cœur de ville.
- de conserver l'offre de stationnement du périmètre étudié en déplaçant les places utilisées pour le mail dans le périmètre d'un bâtiment déconstruit.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- déconstruction d'un bâtiment.
- Réalisation du mail piéton.
- Réalisation des stationnements
- Création éclairage d'ambiance
- Création d'espaces végétalisés de traitement des eaux pluviales
- Plantation des arbres et arbustes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

cf. Annexes 7

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'Aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du projet	11339 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD 611
Rue du Palais
Rue de la Harne
79400 St Nazaire l'Évêque

Coordonnées géographiques¹

Long. 46° 24' 45" ... Lat. 0° 12' 10" ...

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ... Lat. ___° ___' ___" ...

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ... Lat. ___° ___' ___" ...

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Abbatiale Saint Naisent -

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alais et promenade de St Paiseul l'école, proximité immédiate

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des continuités piétonnes et cycles sont créés
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Plantation d'arbres, d'arbuste à fleur</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations peuvent avoir lieu durant les travaux (compactage)</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Modification de l'éclairage existant et création d'un éclairage d'ambiance pour le rail et parkings</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet a été co-construit avec la DPAE
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création de nouvelles liaisons douces, facilitation des échanges entre le cœur de ville et les services communaux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

le projet a pour vocation de créer des continuités piétonnes et de prévoir de nombreux espaces plantés et perméables permettant de diminuer les espaces bitumineux et de traiter les eaux pluviales dans des noues avant écoulement dans les collecteurs publics. Nous augmentons ainsi l'apport de fauches dans cet îlot urbain très imperméable.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La rubrique relative à ce présent dossier et étude au cas par cas est relative à la création de 50 places de stationnement. Notre projet ne prévoit pas la création de 50 places supplémentaires mais la reorganisation des places sur des espaces déjà artificialisés. Nous ne pensons donc pas qu'une EIE soit nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7: Plan de stationnement existant et de stationnement reconfiguré

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Saint-Maixent L'École

le.

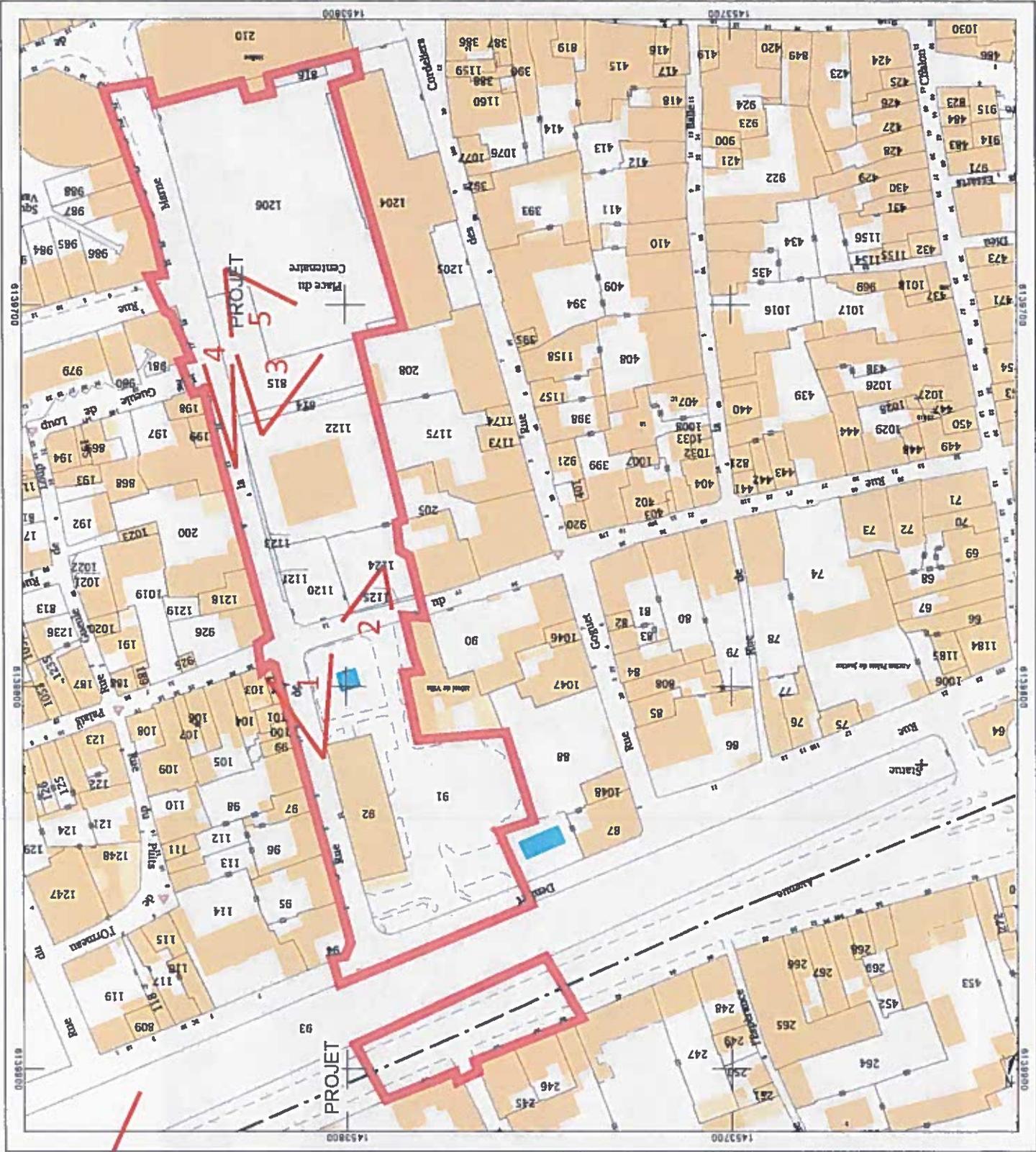
22 Juin 2018.

Signature


Pour le Maire,
L'Adjoint délégué
François BRODU
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

ANNEXE 2 - PLAN DE SITUATION





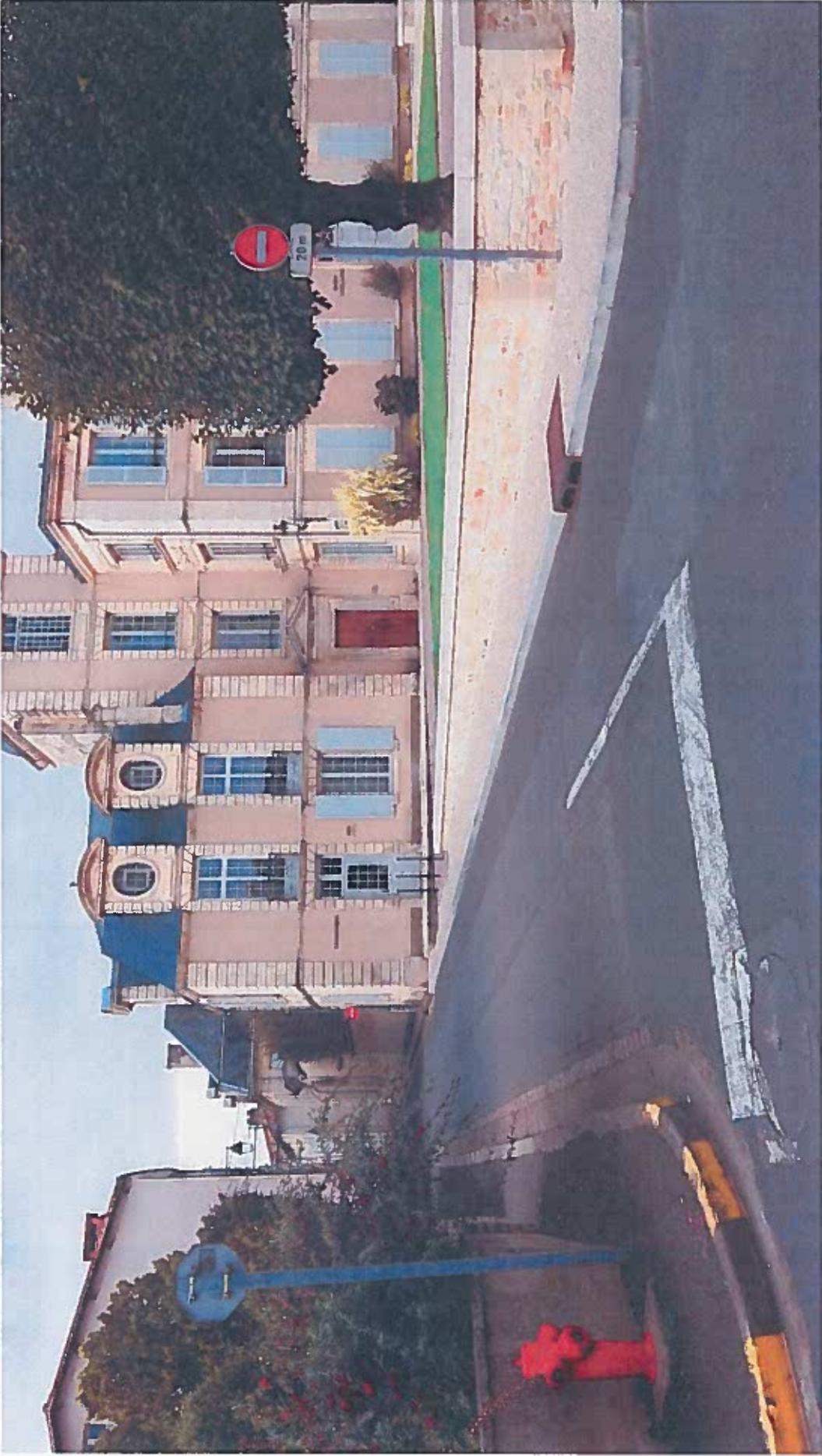
Aérienne



Vue Aérienne



Vue 1



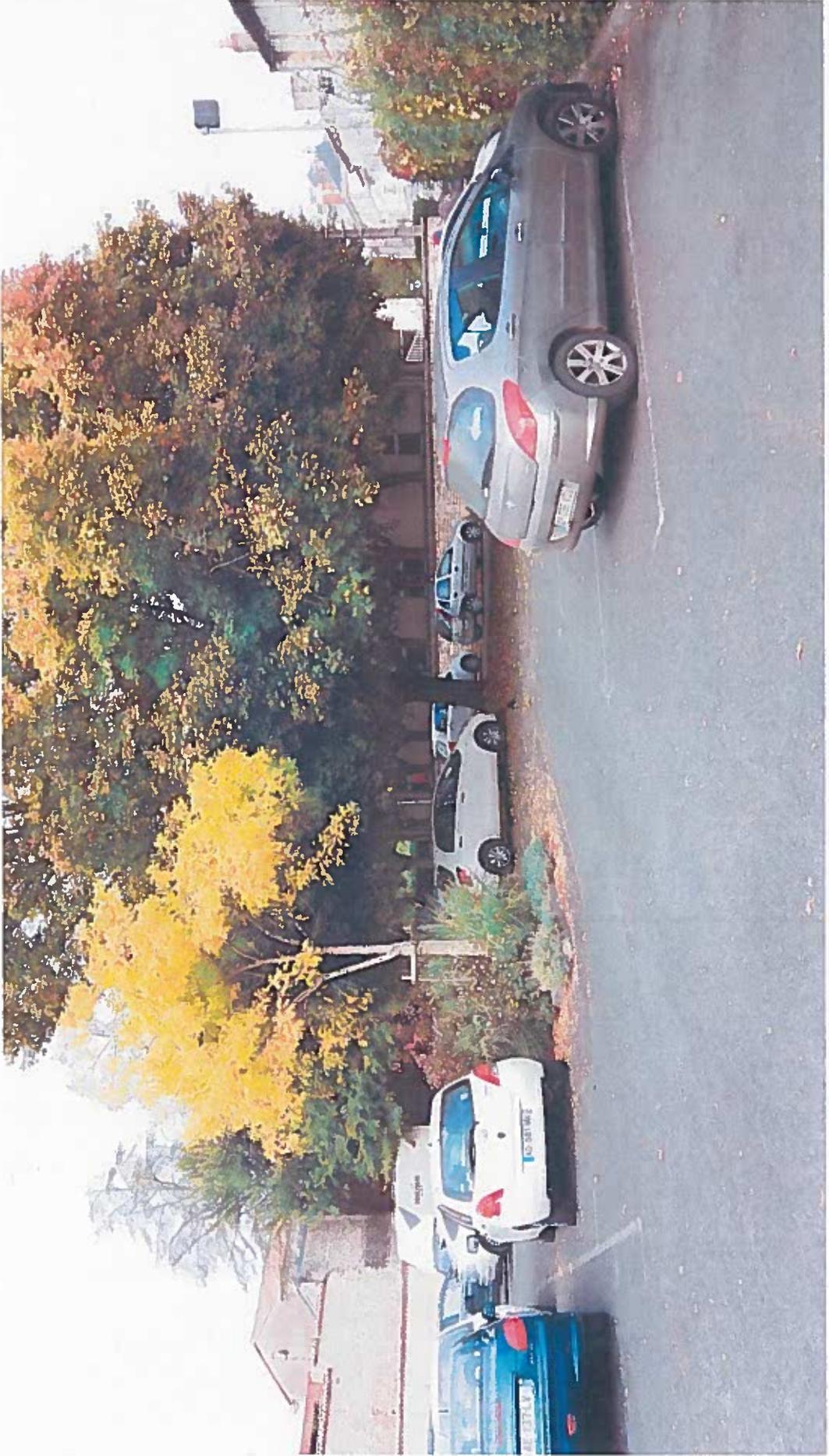
Vue 2



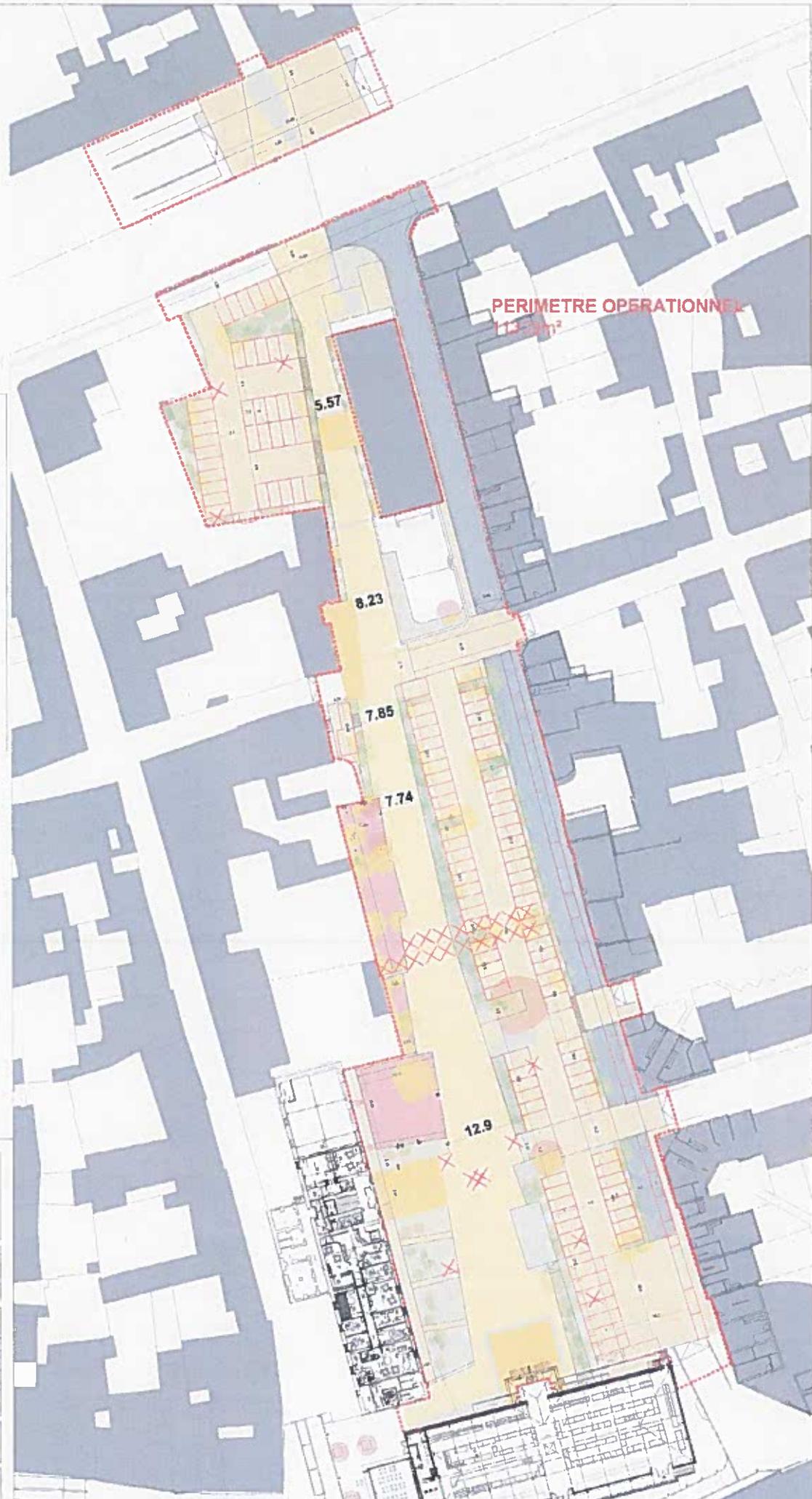
Vue 3



Vue 4



Vue 5



PERIMETRE OPERATIONNEL
113.20m²

LEGENDE

-  ARBRE EXISTANT ADATTU
-  ARBRE EXISTANT CONSERVE
-  ARBRE/ARBUSTE PROJET
-  TROTTOIR/VIADUCCE ENROBE
-  DALLES DE PIERRE NATURELLE
-  ESPACE VERT
-  MULCH / STABILISE
-  BE TON DESACTIVE
-  PLACES DE STATIONNEMENT

Fichier de référence géométrie et bornage
 9429 plan.dwg
 - 17058.dwg
 (p. 93 - CCAT - S.F. A.R.) (Adm. MPTAIS, sigi le 17-09-2017)

Fichier de référence cadastre:
 Plan cadastral 2013 SIGIL.dwg
 reçu le Ville de Saint-Maurice l'École le 15-12-2019

CREATION DU MAIL DU CENTENAIRE
 PHASE AVP

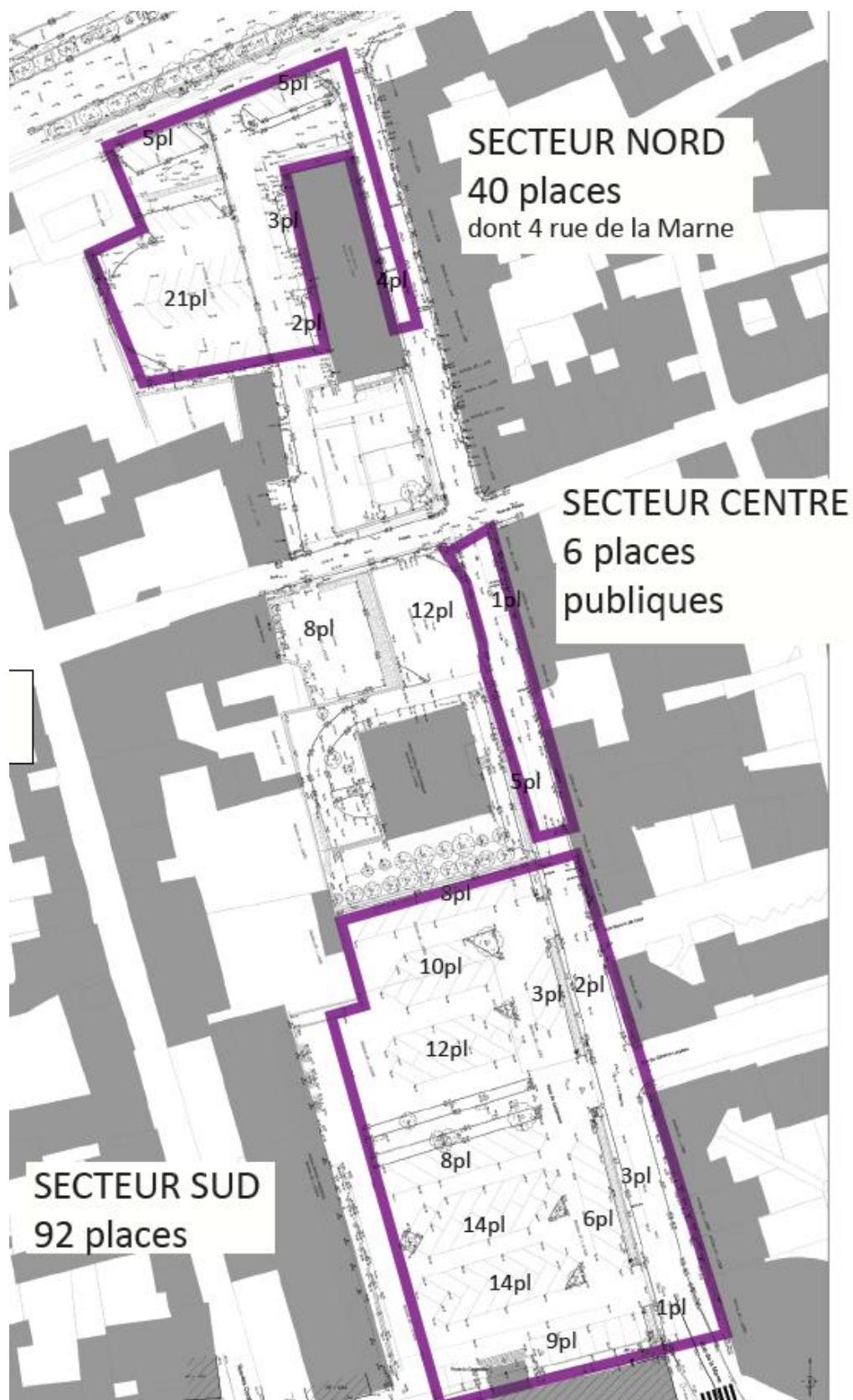
PLAN
 MASSE

Projet: AV	Echelle: 1/200	Date: 14/09/2017		
<table border="1"> <tr> <td> CONSULTANT 1000 Avenue de la Gare 1000 Saint-Maurice, QC (514) 833-8888 www.mptais.com </td> <td> CLIENT Ville de Saint-Maurice l'École 1000 Avenue de la Gare 1000 Saint-Maurice, QC (514) 833-8888 www.mptais.com </td> </tr> </table>			CONSULTANT 1000 Avenue de la Gare 1000 Saint-Maurice, QC (514) 833-8888 www.mptais.com	CLIENT Ville de Saint-Maurice l'École 1000 Avenue de la Gare 1000 Saint-Maurice, QC (514) 833-8888 www.mptais.com
CONSULTANT 1000 Avenue de la Gare 1000 Saint-Maurice, QC (514) 833-8888 www.mptais.com	CLIENT Ville de Saint-Maurice l'École 1000 Avenue de la Gare 1000 Saint-Maurice, QC (514) 833-8888 www.mptais.com			

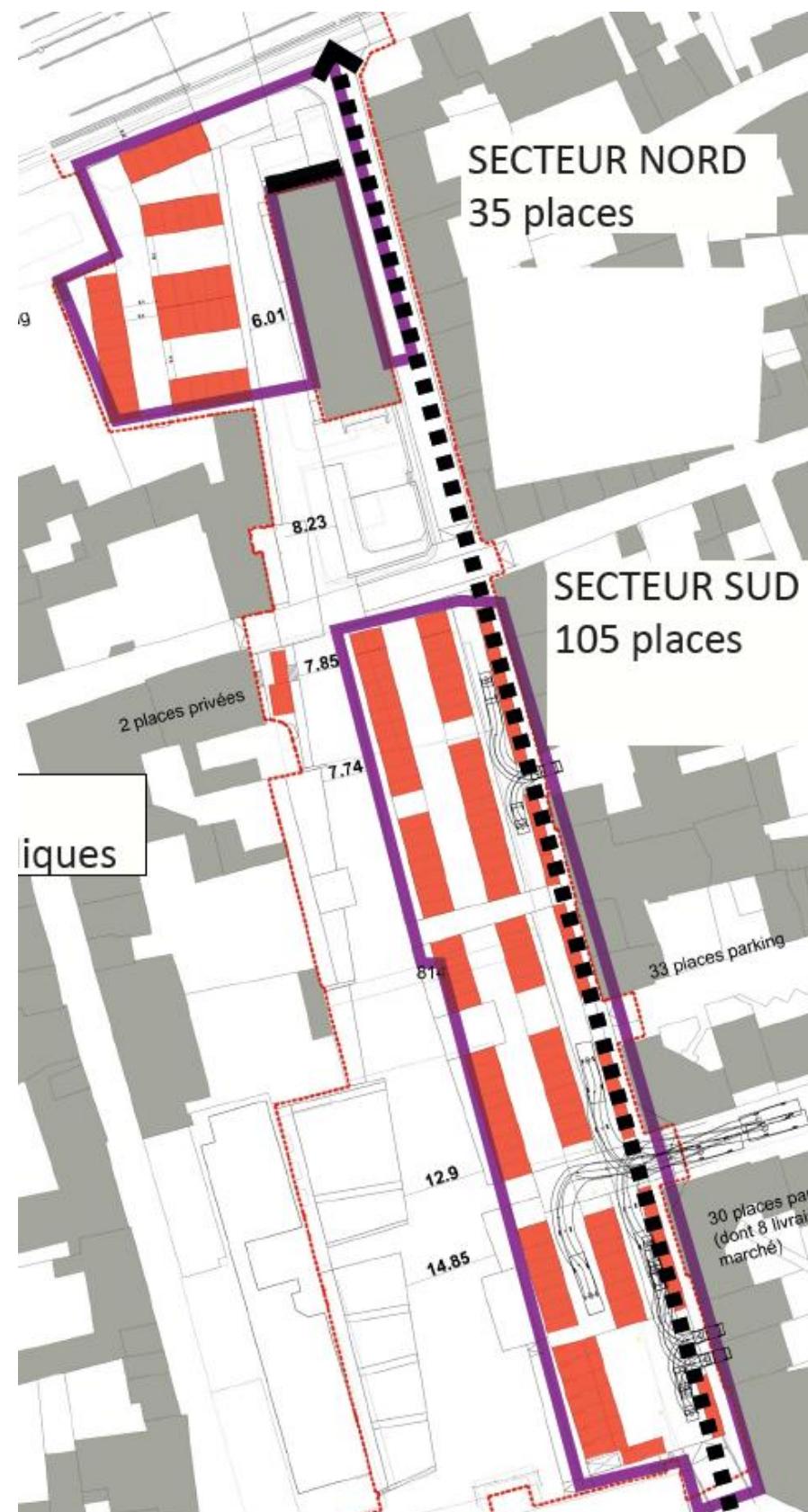


100 m

Annexe n°7 : Plan du stationnement existant et du stationnement reconfiguré



Etat existant : 138 places



Etat projeté : 140 places dont 24 créés sur l'emprise du bâtiment déconstruit

DOSSIER 2018-6796-RB

AMENAGEMENT D'UN MAIL PIETON
SAINT MAIXENT L'ECOLE (79)

Compléments à apporter au dossier de demande d'étude au cas par cas :

1 - Intitulé du projet

Sans objet

2- Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

Sans objet

3 - Catégorie(s) applicable(s)

Sans objet

4 - Caractéristiques générales du projet (nature du projet, objectifs, procédures d'autorisation, localisation, composantes...)

A ce jour la majorité du secteur d'étude est étanché, majoritairement par des enrobés noirs et les eaux pluviales de ruissellement sont captées en surface par des grilles et acheminées par un réseau séparatif gravitaire de collecte, jusqu'à l'exutoire que constitue la Sèvre Niortaise.

Le projet prévoit, dans sa conception technique de gestion des eaux pluviales, de diminuer les débits sur les collecteurs aval en créant des zones de stockage tampon et d'infiltration des eaux pluviales avant rejet à débit régulé sur le collecteur après dépollution. Les espaces verts légèrement en creux, serviront de mini bassins de stockage des eaux pluviales. Pour les pluies dont l'intensité sera supérieure au stockage aérien disponible dans ces mini bassins que sont ces espaces verts, des grilles de surverses permettront de diriger les eaux pluviales vers des structures drainantes pour temporisation et infiltration avant débit vers le collecteur aval.

Un dossier d'étude au titre de la loi sur l'eau sera déposé prochainement auprès des services de l'état.

Conformément au schéma directeur pluvial de la commune, les dimensionnements des ouvrages de régulation prennent en compte des périodes de retour de pluie de 20 et 30 ans.

Concernant le rejet dans les eaux souterraines, il sera conforme aux objectifs nationaux et par application aux SDAGE 2016-2022 avec une

- Classe d'aptitude verte pour le taux cadmium : « Bon état (1B) »

- Classe d'aptitude bleue pour tous les autres paramètres : « Très Bon état (1A) »

Le plan de gestion des eaux pluviales est présent en annexe 8 de la présente note.

Les espaces verts seront de pleine terre, un paillage de type mulch végétal (broyat de peuplier) sur 10 cm d'épaisseur sera mis en œuvre afin d'éviter le développement d'adventices et d'assurer la conservation de l'humidité.

La palette végétale prévue est présentée en annexe 9.

5 - Sensibilité environnementale de la zone d'implantation

Le projet à l'étude se situe en secteur UAa du PLU de la Ville de Saint Maixent L'école, le plan de zonage et règlement, est présentée en annexes 10.

Le projet se situe aux abords de l'EBC du site classé des allées et promenade de Saint Maixent (Allées Fouchier). Dans le cas où une intervention aurait lieu dans le périmètre du site classé, une demande de permis d'aménager serait déposée pour instruction auprès de l'inspecteur des sites.

Le projet se situe aux abords des bâtiments historiques de l'église Abbatiale, ancienne Abbaye et Porte Chalon. Un permis d'aménager a été déposé et l'avis positif de l'Architecte des bâtiments de France, assorti de prescriptions et de recommandations qui seront prises en comptes, a été rendu dont la copie est présentée en annexes 11.

6 - Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

Le bâtiment prévu d'être déconstruit est le CMP (Centre Médico – Psychologique). Ce bâtiment est à ce jour toujours en activité. Le déménagement de l'activité dans le centre Camille Lambert existant sur la place du Centenaire est prévu en Septembre 2018. Il n'a pas été recensé d'espèces particulières à l'intérieur suite aux différentes visites préparatoires à la déconstruction.

Les arbres dont le projet prévoit l'abattage ne sont pas des arbres remarquables ni des arbres d'alignements recensés. Il s'agit :

De trois robiniers

De trois bouleaux

De 18 tilleuls à tête de chats situés sur la parcelle du CMP

D'un conifère

De deux tilleuls isolés

Nos visites sur site n'ont pas permis de recenser la présence d'une faune particulière. Plusieurs tilleuls situés sur la parcelle du CMP présentent un état phytosanitaire médiocre avec de nombreux troncs et branches creuses.

Des photos spécifiques sont présentées en annexe 12.

Le projet de mail piéton s'intègre dans le cadre de l'appel à projet national « revitalisation du centre-ville » dont la Ville de Saint Maixent a été lauréate. Le projet se situe dans le périmètre de protection des monuments historiques que constituent l'abbatiale, mais il n'y a pas de co-visibilité depuis l'espace public. Le travail engagé avec l'architecte des Bâtiments de France s'est appuyé sur la création de ce lien piéton et visuel nécessaire entre l'avenue Gambetta et les halles, poumon économique du quartier avec la volonté de révéler le patrimoine bâti et ses façades par le traitement des espaces publics.

Les mesures de préservation du paysage urbain existant au regard du PLU sont les suivantes :

-Les immeubles de première catégorie en lien avec le projet que constituent le centre Camille Lambertson et les immeubles anciens de la Mairie seront mis en valeur par le traitement qualitatif des sols. Les vues sur ces façades remarquables seront conservées en y adossant des plantations basses.

-Les immeubles de deuxième catégorie en lien avec le mail piéton que constituent les halles, l'immeuble plus récent de la Mairie et le cabinet médical seront mis en valeur par le traitement qualitatif des sols. Les vues sur ces façades remarquables seront conservées en y adossant des plantations basses.

-Les immeubles de deuxième catégorie en lien avec la requalification de la rue de la Marne et de l'Avenue Gambetta seront mis en valeur par le traitement qualitatif des sols. Des trottoirs accessibles en pied de façade permettront de donner du recul à ses alignements ainsi qu'une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

- Les murs de clôture de qualité architecturale situés au nord Ouest du projet seront conservés.

-Les espaces verts protégés situés à l'arrière du projet de démolition du CMP sont des parcelles privées situées derrière des murs hauts, et ne se situent pas dans le périmètre du projet. Il n'existe pas de co-visibilité entre le projet et ces espaces verts.

L'espace vert protégé situé à l'angle de la rue du Palais et de la rue de la Marne constitué de pelouse sera conservé en l'état, à l'exception d'une bande de 3 m de large sur 20 m de long, orientée Nord Sud, qui sera supprimée pour création du mail piéton. Ces modifications sont présentées au dossier de demande de permis d'aménager global en cours d'instruction. La création de nouveaux espaces verts plantés d'essences variées dans un périmètre proche participeront à la compensation de la perte de ces 60 m² environ de pelouse.

L'ensemble de ces mesures de préservation sont présentées en annexe 13.

ANNEXE 9 : PALETTE VEGETALE

>> STRATE
ARBORÉE



Fraxinus excelsior



Salix alba



Prunus padus



Quercus robur



Acer campestre



Prunus avium



Alnus incana



Liquidambar styraciflua



Corylus colurna



Pinus sylvestris



Pyrus calleryana



Magnolia kobus



Acer saccharinum

>> STRATE
ARBUSTIVE



Cornus sanguinea



Crataegus monogyna



Salix cinerea



Prunus spinosa



Crataegus monogyna



Viburnum opulus



Amelanchier lamarckii



rosmarinus officinalis



Euonymus europaeus



Perovskia atriplicifolia



Corylus avellana

>> STRATE
HERBACÉE



Salvia pratensis



Carex sylvatica



Dryopteris filix mas



Anemone nemorosa



Mélange prairie fleurie et bulbes des toutes saisons



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Deux-Sèvres

Dossier suivi par : Martine DRIANT

Objet : demande de permis d'aménager

MAIRIE DE SAINT-MAIXENT L'ECOLE
BP 34
79403 SAINT-MAIXENT L'ECOLE
CEDEX

A Niort, le 06/07/2018

numéro : pa27018h0001

adresse du projet : 32 RUE DU PALAIS 79400 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE

nature du projet : Installation et travaux divers

déposé en mairie le : 22/06/2018

reçu au service le : 22/06/2018

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques - ANCIENNE ABBAYE (Caserne Canclaux) - EGLISE ABBATIALE - PORTE CHALON

demandeur :

MAIRIE DE SAINT-MAIXENT L'ECOLE
32 RUE DU PALAIS
79400 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité du ou des monuments historiques désignés ci-dessus. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié. **L'architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1)

Afin d'insérer au mieux le projet dans le contexte paysager et urbain, et préserver ainsi la qualité des abords du ou des monuments historiques, les prescriptions ci-dessous ont un caractère obligatoire :

- Les parties en pavés naturels existants (devant la mairie) seront maintenues.
- Pour les espaces de jeux, privilégier un revêtement type stabilisé, dans la continuité des autres matériaux employés pour le mail.
- Les murets seront traités en moellons de pierre hourdés au mortier de chaux.

(2)

Des validations (matériaux, calepinage, traitement des coupes du terrain) devront être prévues avec l'ABF ou son représentant.

L'architecte des Bâtiments de France

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by a horizontal line and a short vertical stroke at the end.

Elodie DEBIERRE

Copie est adressée au demandeur afin de l'informer qu'il ne pourra pas se prévaloir d'un permis tacite à l'issue du délai d'instruction en application de l'article R.424-4 du code de l'urbanisme.

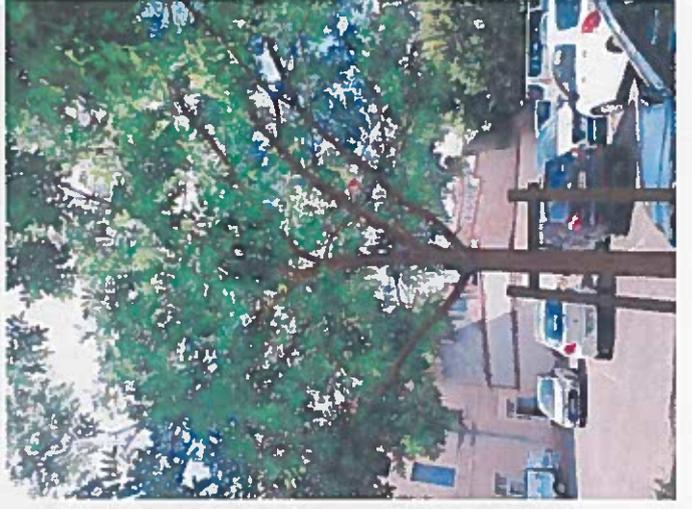
En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Annexe 12





Centre Médico Psychologique en activité



Robiniers



Bouleaux



Etat phyto sanitaire des tilleuls



Conifère



Tilleuls isolés sur parking mairie

ANNEXE 13



Emprise projet